



Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 27 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

01 OCT. 2019

que la convocation du Conseil a été faite le **17 septembre 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette

Absents : Mme JULLIEN Marie Josée – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme ROMAINSTAL Géraldine a donné procuration à Mme CADAS Isabelle – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Adoption du budget supplémentaire 2019

- Compte principal

Le budget supplémentaire – **Compte principal** – pour l'exercice 2019 a été arrêté à la somme de **6 907 584,63 €** tant en dépenses qu'en recettes et se présente comme suit en balance générale :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

	Recettes : + 6 907 584,63	Dépenses : + 6 907 584,63
Fonctionnement	1 868 795,38	1 868 795,38
Investissement	5 038 789,25	5 038 789,25

Ce budget supplémentaire comporte :

- 1) Les restes à réaliser de l'exercice 2018, soit :

En section d'investissement :

- Dépenses : + 4 367 126,00
- Recettes : + 3 475 066,00

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

- 2) La prise en compte des résultats affectés de l'exercice 2018 et les inscriptions nouvelles, soit :

En section de fonctionnement :

- Les recettes se chiffrent à + **1 868 795,68 €** soit :

Chap. 002 – Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 240 919,48
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	+ 8 873,00
Chap. 73 – Impôts et taxes	- 138 657,00
Chap. 74 – Dotations et participations	+ 139 289,00
Chap. 013 – Atténuations de charges	+ 13 800,00
Chap. 77 – Produits exceptionnels	+ 604 570,90

- Les dépenses représentent + **1 868 795,68 €** soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+ 914 289,00
Chap. 012 – Charges de personnel	- 50 000,00
Chap. 014 – Atténuation de produits	+ 40 000,00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (subventions aux associations)	+ 81 000,00
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	+ 660 044,00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+ 223 462,38

En section d'investissement :

- Pour les recettes : + **1 563 723,25 €** soit :

Chap. 13 – Subvention d'investissement	+ 69 116,00
Chap. 16 – Emprunts	+ 360 825,00
Chap. 10 – Dot, fonds divers et réserves	- 22 613,00
Chap. 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 922 356,87

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 223 462,38
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	+ 10 576,00

▪ Pour les dépenses : + **671 663,25 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	+ 38 801,00
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	+ 71 299,38
Chap. 23 – Immobilisations en cours	+ 520 690,00
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	+ 10 576,00
Chap. 001 – Solde d'exécution reporté	+ 30 296,87

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur le budget proposé ;
- Se prononcer sur les subventions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- **A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

A.D.A.P.J	2 000,00 €
<i>M. Fredo FERRERE, intéressé, quitte la salle au moment du vote</i>	
A.S.C.A. (Association Sportive et Culturelle des Avirons)	1 500,00 €
A.S.P.T (Ass. Sportive de Pétanque du Tévelave)	2 000,00 €
Amicale Fitness Avirons	700,00 €
<i>Mme Suzette RIVIERE, intéressée, quitte la salle au moment du vote</i>	
Amicale Marcel Le Guen	300,00 €
Association ROULE MON Z'AVIRONS	1 000,00 €
<i>Mme Lydia GRONDIN, intéressée, quitte la salle au moment du vote</i>	
Association ALOR	500,00 €
Association Basket Club	1 000,00 €
Association E.V.E (Etre Vivant Ensemble)	300,00 €
Association Evolution	300,00 €
Association Foot Avironnaise	1 000,00 €
Association Gym Avirons	700,00 €
Association LACS	7 000,00 €

.../...

M. Fabrice PAYET, intéressé, quitte la salle au moment du vote

Association Run Altitude	2 000,00 €
Association Ti Bul Kréol	500,00 €
Avirons Foot Vétérans	1 000,00 €
Avirons Jeunes	16 000,00 €
Bon accueil au Tévelave	2 000,00 €
Club Bouliste des Avirons	500,00 €
Club les Amis	1 000,00 €
COSMA	1 500,00 €
Et Vie Danse	500,00 €
JSCT (<i>Jeunesse Sportive Culturelle du Tévelave</i>)	7 000,00 €
Judo Club	2 500,00 €
Koz Pa Dan Dos	1 500,00 €
O.C.A (<i>Olympique Club des Avirons</i>)	20 000,00 €
Tennis Club Avirons	1 500,00 €
USEP	2 000,00 €

En conséquence, le **budget supplémentaire 2019 – Compte principal** – est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 6 907 584,63	Dépenses : + 6 907 584,63
Fonctionnement	1 868 795,38	1 868 795,38
Investissement	5 038 789,25	5 038 789,25

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

